

Une erreur de la direction : vacances en moins

Par clacetjim, le 10/02/2011 à 21:38

Bonjour,

dans mon entreprise, je suis salariés depuis 4 ans.

Pendant 3 ans la comptabilité de nos vacances ne se faisait pas dans les règles et il est apparu que depuis 3 ans, chaque employé prenait 2 semaines en plus (soit 7 semaines/an).

C'était imposé par la direction. Depuis le changement de direction, on nous expliqué que cétait une erreur de l'ancienne direction.

Nous avons donc perdu ces 2 semaines de plus. On nous les a proposé mais comptabilisées à "0" heures. Donc a rattraper sur le nombre total annuel d'heures..... ce qui n'est plus la même chose évidement.

Ce que je voulais savoir, c'est : si ces vacances supplémentaires ont été notées sur nos fiches de paie, pouvons continuer à les exiger ou demander au moins une compensation??

Merci de vos réponses.

MME B.

Par P.M., le 10/02/2011 à 22:21



Cela semble insuffisant en durée d'application pour que ça puisse constituer un usage mais il est quand même étonnant qu'à l'origine ce soit une erreur de la direction antérieure...